Relations du CICR avec les institutions de [i.e. la] Croix-Rouge et les institutions internationales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): **- (1947-1948)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

II. Relations du CICR avec les Institutions de Croix-Rouge et les Institutions internationales

Relations avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge [1]

Le CICR a maintenu un contact étroit avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, conformément aux règles établies. Ces relations confiantes ont été entretenues par des réunions mensuelles entre les deux secrétariats.

La Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale étant entrée en liquidation à la fin de 1946, le CICR ne ménagea pas son concours aux organisations chargées d'en recueillir la succession. Ainsi il appuya la Ligue dans les démarches qu'elle fit pour obtenir des priorités et des franchises de transports. Il lui ouvrit ses entrepôts et se chargea, pour son compte, de la réception, du magasinage et de l'expédition de marchandises.

Dans les pays où un intermédiaire était nécessaire, les délégations du CICR s'occupèrent de la réception, du transit ou de la transmission de certains dons confiés à la Ligue.

En outre, les représentants du CICR au Conseil de liquidation de la Commission mixte ont, comme ceux de la Ligue, poursuivi la tâche de liquidation.

Relations avec les Nations Unies et les autres Organisations internationales

Le CICR, comme on le sait, a été admis en 1946 auprès du Conseil économique et social de l'ONU avec voix consultative, parmi les Institutions internationales privées de la catégorie B.

[1] Voir en outre, ci-dessous, pp. 90-91.

En mai 1948 se tint à Genève la Conférence des Organisations non-gouvernementales rattachées au Conseil économique et social de l'ONU. Le CICR s'y fit représenter par une délégation composée de deux membres du Bureau, deux membres de la Direction centrale et cinq suppléants. Cette Conférence offrit au CICR l'occasion de prendre contact avec le Conseil économique et social et le Secrétariat général de l'ONU. Elle lui permit également de renouer ses relations avec les Institutions internationales qui avaient collaboré à son œuvre humanitaire durant la guerre.

Parmi ces Institutions il convient de citer :

L'Union internationale de protection de l'enfance [1] (dont les suggestions ont été retenues pour la rédaction des articles concernant l'enfance dans le projet de Convention pour la protection des civils) ;

Le Comité d'entr'aide de la Société des Amis américains (Quakers américains) ;

L'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens ;

L'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles ;

Le Conseil œcuménique des Eglises (en formation) ;

Caritas catholica internationalis ;

L'Union OSE pour la santé et l'hygiène parmi les populations juives ;

Le Fonds mondial de secours aux étudiants ;

Citons en outre, parmi les organisations gouvernementales: l'Union internationale de secours, l'Organisation mondiale de la santé et la Commission préparatoire de l'Organisation internationale pour les Réfugiés.

Rappelons qu'à la fin de 1945, le président de l'*Union internationale de Secours*, le sénateur Ciraolo, à qui l'état des relations internationales avait permis de reprendre ses fonctions présidentielles, adressa à la Ligue et au CICR ses remerciements pour la « negotiorum gestio » de l'UIS assurée depuis 1943 [2] par les deux Institutions. L'une des premières préoccupations

---

[1] Voir ci-dessous, p. 71.

[2] Voir *Rapport général du CICR (1939-1947)*, vol. I, pp. 178 à 181.

de M. Ciraolo fut la convocation du Conseil général, dont la date fut ajournée une première fois, mais qui put avoir lieu du 25 au 27 novembre 1947. Le Conseil général décida notamment d'entrer en relation avec les Nations Unies, compte tenu de l'indépendance de l'UIS dans le plan de son activité scientifique et technique. L'UIS a présenté elle-même son rapport à la XVIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge qui, aux termes de la résolution n° 42, a estimé que, vu la création d'organisations de secours par les Nations Unies, la mission de l'UIS pouvait être considérée comme accomplie.

La première *Assemblée mondiale de la santé* s'est ouverte à Genève le 24 juin 1948. Les délégués de 70 pays, de nombreuses Institutions spécialisées, de l'Office mondial de la santé et d'organisations non gouvernementales ont pris part à cette Conférence. Le CICR s'y fit représenter [1].

Quant à l'*Organisation internationale des réfugiés* (OIR), c'est en liaison avec cet organisme que le CICR a exercé une certaine activité (dont il sera parlé plus loin) en faveur des réfugiés et des personnes déplacées [2].

D'une manière générale, l'OIR a fourni au CICR toutes indications utiles sur les réponses à faire tenir à des réfugiés et personnes déplacées. Ces renseignements ont été transmis à toutes fins utiles aux délégations du CICR à Athènes, Berlin, Londres, Vienne et Madrid.

Commissions de la Croix-Rouge internationale

Mettant à profit la présence à Genève des délégués de nombreuses Sociétés nationales, venus pour participer au Comité exécutif de la Ligue, plusieurs Commissions de la Croix-Rouge internationale tinrent leurs assises du 11 au 16 septembre 1947 à l'Université de Genève.

La *Commission mixte du CICR et de la Ligue* pour l'examen des conditions de reconnaissance des nouvelles Sociétés natio-

---

[1] Au sujet de l'action du CICR en matière d'assistance médicale, voir ci-dessous, p. 76.

[2] Voir ci-dessous, p. 64.

nales de la Croix-Rouge siégea, les 11 et 12 septembre 1947, sous la présidence du Dr Bohny, président de la Croix-Rouge suisse. La Ligue y était représentée par les Croix-Rouges des pays suivants : Danemark, Inde, Irlande, Italie, Suisse, Tchécoslovaquie et Union sud-africaine.

La Commission permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge se tint le 13 septembre 1947, sous la présidence du comte Folke Bernadotte, président de la Croix-Rouge suédoise. Elle groupait les représentants des Sociétés appartenant aux pays suivants : Argentine, Grande-Bretagne, Italie, Siam et Suède, ainsi que les représentants de la Ligue (Belgique et Grèce) et du CICR. Elle arrêta l'ordre du jour définitif de la XVIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge, en tenant compte des suggestions formulées par plusieurs Sociétés nationales. La Croix-Rouge suédoise apporta d'utiles précisions sur l'organisation de la Conférence de Stockholm.

La Commission spéciale pour l'étude des projets de Conventions nouvelles, créée par la Conférence préliminaire des Croix-Rouges (1946) en vue d'établir un étroit contact avec le CICR et pour que ce dernier lui soumît les textes qu'il aurait préparés avant de les transmettre aux Sociétés nationales, se tint les 15 et 16 septembre 1947 sous la présidence de M. de Truchis de Varennes, administrateur de la Croix-Rouge française. Les Sociétés des pays suivants y étaient représentées : Australie, Belgique, Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Mexique, Pérou, Pologne et Suède. Ces Sociétés, tout en approuvant dans l'ensemble les travaux du CICR apportèrent sur plusieurs points d'utiles suggestions dont il a été tenu compte dans l'élaboration des projets de Conventions revisées ou nouvelles soumis à la XVIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge.

La Commission internationale permanente des secours sur routes (CIPSR) à laquelle le CICR comme la Ligue et plusieurs Sociétés nationales participent, a tenu une session du 11 au 12 juin 1948 au siège du Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, sous la présidence du Dr P. Béhague, vice-président de l'Union nationale des Associations de tourisme, à Paris.

Une série de recommandations se rapportent à l'instruction des chauffeurs en matière de premiers secours, aux services de traumatologie, à l'enseignement des dangers de la circulation, au parachutage de secours, etc. La Commission jugeant son titre incomplet, décida de prendre celui de « Commission internationale permanente de la sécurité et de l'organisation des secours sur toutes voies de communications » (Standing International Commission for Transportation Safety and First Aid).

La Commission, après avoir émis un certain nombre de vœux, confirma à l'unanimité le Bureau de la CIPSR dans ses fonctions.

Reconnaissance de nouvelles Sociétés nationales de la Croix-Rouge

En mars 1948, le CICR était heureux de faire part aux Comités centraux de la Croix-Rouge de la reconnaissance officielle de la *Croix-Rouge monégasque*, fondée le 3 mars 1948, à Monaco.

Missions du Comité international de la Croix-Rouge

Mission dans les pays du sud-est de l'Europe [1]

A l'occasion de la Conférence régionale des Sociétés européennes de la Croix-Rouge qui s'ouvrit à Belgrade le 24 septembre 1947, le Dr E. Gloor, vice-président du CICR, ainsi que M. F. Siordet et le Dr R. Marti, visitèrent la Yougoslavie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie et l'Albanie.

Ils prirent contact avec les Gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge dans ces différents pays. Partout ils purent constater les meilleures dispositions à l'égard du CICR. Cette bonne volonté s'exprima non seulement par des marques de courtoisie, mais encore par des échanges de vues importants sur l'œuvre et l'avenir de la Croix-Rouge.

---

[1] Voir ci-dessus, p. 14.

En mai 1948, M. Ehrenhold, délégué du CICR à Varsovie, fut chargé de mission en Yougoslavie, Bulgarie et Albanie, tandis que M. Meyer-Moro, délégué à Prague, visitait la Hongrie.

Missions dans les pays du nord et du nord-ouest de l'Europe

En mai et juin 1948, MM. Jean S. Pictet, directeur-délégué, Jean Duchosal, secrétaire général, et Claude Pilloud, chef de la Division juridique, ont rendu visite aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge de Belgique, Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède, pays dans lesquels le CICR n'a plus de délégations permanentes.

Ils ont eu des entretiens avec des membres et experts des Gouvernements, entretiens organisés par les Croix-Rouges de ces pays et consacrés aux Conventions de Genève.

Ayant partout rencontré le plus cordial accueil, les délégués du CICR ont pu constater sur place l'activité considérable de ces Sociétés nationales et visiter nombre de leurs services et, notamment, plusieurs « homes » et hôpitaux.

En octobre 1948, MM. Bodmer, vice-président du CICR, et Duchosal, secrétaire général, furent chargés de rendre visite en Finlande aux autorités gouvernementales, ainsi qu'à la Société nationale de la Croix-Rouge. Ils reçurent en ce pays le meilleur accueil.

Mission conjointe du CICR et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Trieste

A la suite d'une proposition du CICR, la Ligue et le Comité envoyèrent à Trieste une mission conjointe, composée de M. G. Dunand, directeur-délégué du CICR, et de M. Sigerist, directeur de l'Information de la Ligue.

Cette mission avait pour but de se renseigner sur la situation confuse qui régnait à Trieste, étant donné l'existence sur le territoire de Trieste, d'une part, de plusieurs délégations de Croix-Rouge opérant chacune pour le compte de sa Société, et, d'autre part, de Sociétés non reconnues. Toutes ces Sociétés, vu le caractère de leur activité, se réclamaient du nom de la Croix-Rouge et demandaient leur reconnaissance. Celle-ci se révéla momentanément impossible puisqu'il n'y avait pas à

Trieste de Société nationale de la Croix-Rouge pouvant être reconnue par le CICR, bien que deux groupements lui eussent déjà adressé une demande. En effet, pour que le CICR puisse procéder à la reconnaissance à Trieste d'une Société nationale, il conviendrait notamment que le statut international de l'Etat libre soit définitivement fixé, que cet Etat adhère à la Convention de Genève, que le Gouvernement de l'Etat libre agrée une seule Société de la Croix-Rouge comme auxiliaire du Service de santé et que les statuts de cette Société soient conformes aux conditions de reconnaissance.

Missions aux Etats-Unis et au Canada

Répondant au désir exprimé par la Croix-Rouge américaine, le CICR envoya à Washington M. R. Gallopin, directeur-délégué du CICR, et M. de Traz, chef de la Division des prisonniers, internés et civils, en janvier 1948. Ils eurent en cette ville de nombreux entretiens avec diverses personnalités, notamment avec M. James T. Nicholson, vice-président et « General Manager » de la Croix-Rouge américaine, sur l'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre comme en temps de paix, et sur la revision des Conventions humanitaires.

De Washington, les représentants du CICR allèrent à Toronto rendre visite à la Croix-Rouge canadienne. Un chaleureux accueil leur fut réservé par le Dr Fred W. Routley, « National Commissioner » de la Croix-Rouge canadienne.

Ils gagnèrent ensuite Lake Success où ils prirent contact avec M. Laugier, secrétaire général-adjoint de l'ONU et avec la Section des Organisations non-gouvernementales de la Division de Liaison et de Coordination du Secrétariat général de l'ONU.

En juin, le président du CICR, M. P. Ruegger, fit un voyage de courte durée aux Etats-Unis, accompagné de MM. J. Pictet et M. Wolf. Il a été reçu par le président Truman à qui il exposa, comme au Département d'Etat et à la Croix-Rouge américaine, différents points concernant l'action présente et future du CICR, à propos notamment des textes de Conventions revisées ou nouvelles à soumettre à la Conférence de Stockholm.

M. P. Ruegger fut heureux de constater à nouveau l'intérêt manifesté aux Etats-Unis, par les plus hautes Autorités, pour l'œuvre humanitaire de Genève.

XVIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge

La XVIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge siégea à Stockholm dans le Palais du Parlement, du 20 au 30 août 1948, sous la présidence du comte Folke Bernadotte, président de la Croix-Rouge suédoise.

Le président du CICR, assisté de plusieurs membres du CICR et de leurs principaux collaborateurs, a présenté et fait approuver par la Conférence — sous réserve de quelques amendements — les quatre projets de Conventions revisées ou nouvelles protégeant les victimes de la guerre.

Ces projets, établis par le CICR après plus de deux ans de travaux soutenus, avec le concours d'experts des Gouvernements, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et d'autres organisations humanitaires [1], ont fait l'objet de la résolution n° 19 de la Conférence qui « prie le CICR de faire toutes démarches nécessaires pour en assurer la transmission aux Gouvernements avec les modifications qu'elle y a apportées, en vue de leur adoption par une Conférence diplomatique ».

Les projets étaient relatifs à :

1. la revision de la Convention de Genève du 27 juillet 1929 pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne ;
2. la revision de la Xe Convention de La Haye du 18 octobre 1907 pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève de 1906 ;
3. la revision de la Convention conclue à Genève le 27 juillet 1929 et relative au traitement des prisonniers de guerre ;
4. la conclusion d'une Convention nouvelle sur la protection des personnes civiles en temps de guerre.

---

[1] Voir ci-dessous, p. 35.

A propos de ce quatrième projet, la Conférence a tenu à souligner l'urgente nécessité d'assurer la protection réelle des civils en temps de guerre par une convention dont l'absence a été si cruellement ressentie pendant le dernier conflit.

Enfin, sans toucher en rien aux statuts de la Croix-Rouge, ni porter atteinte au droit d'initiative du CICR, la Conférence de Stockholm a introduit certaines réformes dans les méthodes de coopération des Organisations internationales et de la Croix-Rouge internationale.

Hommage a la mémoire du comte Folke Bernadotte

C'est avec une profonde émotion que le CICR apprit le décès tragique du comte Folke Bernadotte, l'éminent président de la Croix-Rouge suédoise et de la Commission permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge, tombé en Palestine, le 17 septembre 1948, alors qu'il accomplissait, en qualité de médiateur des Nations Unies, une mission pacificatrice. [1]

Lorsque l'avion transportant la dépouille mortelle du comte Bernadotte arriva à Genève, une délégation du CICR, conduite par son président, alla s'incliner devant le cercueil du défunt à bord de l'appareil transformé en chapelle ardente et veillé par une garde d'honneur.

MM. Bodmer, vice-président, et Duchosal, secrétaire général, ont représenté le CICR aux obsèques du comte Bernadotte à Stockholm.

---

[1] Pour de plus amples détails, voir ci-dessous, p. 123.